



## François Hollande nous refait le coup de Villeneuve de Berg !

Le Président de la République a annoncé lors de son discours d'ouverture de la conférence environnementale le rejet de 7 demandes de permis de recherche d'hydrocarbure. Mais qu'en est-il des 39 autres permis clairement identifiés "hydrocarbures de roche mère" en annexe 3 du rapport "Les Hydrocarbures de roche mère en France" publié en mars 2012 par le CGIET et le CGEDD (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Mission-d-inspection-sur-les-gaz.html>).

Les demandes de Brignole, Lyon-Annecy, Beaumont de Lomagne, Cahors, Gréoux les Bains, Valence, Montfalcon, + extension de Montelimar devraient être, à la demande du Président de la République, prochainement rejetés par la Ministre de l'Ecologie.

Les Collectifs Stop au gaz de schiste ne peuvent se satisfaire de cette déclaration qui oublie les 39 demandes de permis identifiés hydrocarbures de roche mère toujours en cours d'instruction. Pourtant le Président de la République déclare dans ce discours « personne ne peut affirmer que l'exploitation des gaz et huiles de schiste par fracturation hydraulique, seule technique aujourd'hui connue, est exempt de risques lourds pour la santé et l'environnement. »

Qu'en est-il également des permis accordés dont les gisements visés sont susceptibles d'être des gisements de roche mère comme c'est le cas du permis « Bassin d'Alès » où la compagnie titulaire, Mouvoil SA, prétend rechercher des hydrocarbures conventionnels à 2400m sous la surface de la terre ?

Pour les Collectifs, cette déclaration vise avant tout à désamorcer et désolidariser la mobilisation citoyenne contre les gaz et huiles de roche mère. Elle nous rappelle étrangement l'annonce par l'ancien Président Sarkozy de l'abrogation des permis de Villeneuve de Berg, Montélimar et Nant lors de sa venue dans les Cévennes. Le changement c'est pareil qu'avant !

Les Collectifs demandent :

- Le rejet de l'ensemble des demandes de permis identifiés "roche mère" tel que signalé dans l'annexe 3 du rapport "Les Hydrocarbures de roche mère en France" publié en mars 2012 par le CGIET et le CGEDD.
- Un moratoire sur les permis accordés pour permettre de vérifier la réalité des objectifs poursuivis par les titulaires.
- Plus d'autonomie des territoires dans la gestion et les choix politiques énergétiques et plus largement la mise en œuvre d'une transition énergétique sans énergies fossiles et fissiles.

Une journée de mobilisation internationale est prévue le 22 septembre 2012. En France des rassemblements sont prévus :

- A Beaumont de Lomagne (82)
- À Saint Christol lez Alès (30)
- À Tournon en Brie (77)
- Paris
- Aix les Bains (74)

Les collectifs Stop au gaz et huile de schiste  
du Gard et de l'Ardèche